



Résultats de l'orientation des élèves de l'enseignement fondamental vers l'enseignement secondaire

À la fin de l'année scolaire 2020/2021, une décision d'orientation a été prise pour 5 411 élèves de l'enseignement fondamental. 5 382 élèves ont été orientés vers l'enseignement secondaire. 29 élèves bénéficieront d'un cycle 4 rallongé en 2021/2022.

Le taux d'orientation vers l'enseignement secondaire classique s'établit à 39,9%. Il est stable par rapport aux années précédentes.

Comme les années précédentes, le taux de concordance entre les avis des parents et ceux des enseignants est très élevé en 2020/2021 : il s'établit à 99,7%.

Orientations vers l'enseignement secondaire	7 ^e C (ES classique)	7 ^e G (ES général)	7 ^e P (voie de préparation)	Cycle rallongé
2010/2011	36,1%	49,7%	12,8%	1,3%
2011/2012	35,4%	49,6%	13,9%	1,1%
2012/2013	34,2%	49,7%	15,1%	1,0%
2013/2014	33,1%	48,5%	17,6%	0,8%
2014/2015	35,3%	47,1%	16,7%	1,0%
2015/2016	35,5%	47,7%	15,8%	1,0%
2016/2017	36,7%	47,9%	15,0%	0,4%
2017/2018	38,7%	48,6%	12,2%	0,5%
2018/2019	39,8%	48,1%	11,9%	0,2%
2019/2020	38,3%	49,5%	11,7%	0,5%
2020/2021	39,9%	47,1%	12,5%	0,5%

Tableau 1 : Orientations de 2011 à 2021 vers l'enseignement secondaire

Orientations des élèves à la fin de l'année scolaire 2020/2021

Des **5 411** élèves orientés à la fin de l'année scolaire 2020/2021,

- 39,9% ont été orientés vers une classe de 7e de l'enseignement secondaire classique (7e C) ;
- 47,1% ont été orientés vers une classe de 7e de l'enseignement secondaire général (7e G) ;
- 12,5% ont été orientés vers la voie de préparation (7e P) ;
- 0,5% bénéficieront d'un cycle rallongé en 2021/2022.

5 061 des 5 411 élèves, soit 93,5%, ont été orientés selon la procédure d'orientation en vigueur au cycle 4. Celle-ci implique largement les parents d'élèves. Le premier échange sur les perspectives d'orientation de l'enfant a lieu à la fin du cycle 4.1. À la fin du cycle 4.2, l'enseignant et les parents prennent une décision d'orientation commune. Celle-ci se fonde sur :

- les productions de l'élève recueillies au cours du cycle 4 qui rendent compte de ses apprentissages ainsi que de ses intérêts et aspirations ;
- les résultats de l'évaluation des apprentissages de l'élève ;
- les résultats de l'élève aux épreuves communes organisées au niveau national par le ministère ; Elles informent sur les performances de l'élève par rapport à la moyenne nationale et renseignent sur le développement des compétences de l'élève par rapport aux niveaux de compétence attendus à la fin de ce cycle.
- les informations recueillies par le psychologue, si les parents ont opté pour son intervention.

Contrairement à l'année précédente, les épreuves communes du cycle 4.2. ont pu être organisées aux dates prévues en mars 2021 malgré la situation sanitaire exceptionnelle liée à la COVID-19. Pour les élèves malades ou placés en quarantaine lors d'un ou de plusieurs jours d'épreuves, la décision d'orientation s'est fondée sur les productions de l'élève au cours du cycle 4, sur les bilans intermédiaires du cycle 4 et sur les informations recueillies par le psychologue, si les parents ont opté pour son intervention.

350 des 5 411 élèves (soit 6,5%) ont été orientés, en raison de leur retard scolaire ou de leur progrès scolaire, vers une classe de 7^e avant la fin régulière de l'enseignement fondamental. 44 de ces élèves proviennent d'un cycle 3.2 ; 53 élèves d'un cycle 3 rallongé et 253 élèves d'un cycle 4.1.

Orientations 2020/2021	7 ^e C	7 ^e G	7 ^e P	Cycle rallongé	Total	
à la fin du cycle 4.2	2157	2544	331	29	5061	93,5%
	42,6%	50,3%	6,5%	0,6%	100%	
avant la fin régulière de l'enseignement fondamental	1	2	347		350	6,5%
	0,3%	0,6%	99,1%		100%	
Total	2158	2546	678	29	5411	100%
	39,9%	47,1%	12,5%	0,5%	100%	

Tableau 2 : Orientations en 2021 vers l'enseignement secondaire / cycle 4 rallongé

Concordances et discordances entre les avis des parents et les décisions d'orientation

Année	Concordance entre avis des parents et décision d'orientation
2010/2011	85,2%
2011/2012	84,7%
2012/2013	82,9%
2013/2014	82,8%
2014/2015	81,8%
2015/2016	82,0%
2016/2017	84,0%
2017/2018	98,2%
2018/2019	99,2%
2019/2020	99,8%
2020/2021	99,7%

Tableau 3 : Évolution des concordances et discordances entre les avis des parents et les décisions d'orientation

En 2020/2021, les décisions d'orientation ont concordé avec l'avis des parents dans 5 394 cas, soit pour 99,7% des 5 411 élèves concernés (tableau 3). Ce taux de concordance très élevé entre les avis des parents et ceux des titulaires souligne l'importance d'un vrai partenariat entre l'école et les parents et le succès d'une participation plus directe des parents à la prise de décision.

		Nombre d'élèves	en %
Concordances	avis des parents et décision d'orientation: 7 ^e C	2157	39.9%
	avis des parents et décision d'orientation: 7 ^e G	2535	46.8%
	avis des parents et décision d'orientation: 7 ^e P	673	12,4%
	cycle rallongé	29	0,6%
Discordances	avis des parents : 7 ^e C ; décision d'orientation prise par la commission d'orientation : 7 ^e C	1	0.0%

	avis des parents : 7 ^e C ; décision d'orientation prise par la commission d'orientation : 7 ^e G	11	0.2%
	avis des parents : 7 ^e G décision d'orientation prise par la commission d'orientation : 7 ^e P	5	0.1%
		5411	100.0%

Tableau 4 : Concordances et discordances entre les avis des parents et les décisions d'orientation

Commission d'orientation

La procédure d'orientation prévoit qu'en cas de désaccord entre les parents et l'enseignant, une commission d'orientation prend une décision définitive pour l'orientation de l'élève concerné. Ce fut le cas pour 17 élèves.

Pour 16 de ces élèves, les commissions ont confirmé l'avis d'orientation de l'équipe pédagogique et ont orienté les élèves vers une autre voie pédagogique que celle proposée par les parents. Dans un cas l'avis d'orientation des parents a été retenu.